



Demande de rente CPS

1. Sortie

Demande de versement d'une rente CPS à dater du _____ (dernier jour du mois)

2. Personne assurée

Numéro AS (AVS) _____ Matricule _____ Date de naissance _____

Nom _____ Prénom _____ Nationalité _____

Rue / n° _____ NPA _____ Localité _____

Adresse e-mail (privée) _____ Téléphone (privé) _____

État civil

marié.e/en partenariat enregistré célibataire séparé.e par jugement divorcé.e veuf/veuve

Oui, je souhaite dorénavant être informé.e des news publiées sur le site de la CPS et l'autorise à m'adresser des messages à l'adresse e-mail suivante:

3. Conjoint.e, partenaire enregistré.e

Nom _____ Prénom _____ Numéro AS (AVS) _____

Rue / n° _____ NPA _____ Localité _____

Date de naissance _____ Nationalité _____ Téléphone _____

4. Enfants ayant droit

(jusqu'à l'âge de 25 ans au maximum, à condition d'être en formation)

Nom _____ Prénom _____ Numéro AS (AVS) _____

Rue / n° _____ NPA _____ Localité _____

Date de naissance _____ Nationalité _____ Téléphone _____

Nom _____ Prénom _____ Numéro AS (AVS) _____

Rue / n° _____ NPA _____ Localité _____

Date de naissance _____ Nationalité _____ Téléphone _____

5. Motif de la demande de rente

- Retraite
- Retraite partielle
- Invalidité
- Invalidité partielle

- Invalidité professionnelle
- Décès

- Cause du décès:
- Accident
 - Maladie
 - Suicide

6. Avoirs

- Plan de base:
- sous forme de rente
 - sous forme de capital

- Compte complémentaire:
- sous forme de rente
 - sous forme de capital

- Compte Retraite anticipée:
- sous forme de rente
 - sous forme de capital

En cas de prélèvement sous forme de capital, veuillez joindre également le formulaire «Demande de capitalisation».

7. Rente de conjoint.e/partenaire (retraite à partir du 31.12.2026)

- 66,67 % de la rente de retraite
- 100 % de la rente de retraite
- 0 % de la rente de retraite *

* Les personnes assurées mariées, de même que celles vivant en partenariat enregistré ou en concubinage, sont tenues de remettre une déclaration de renonciation (formulaire «Renonciation à la rente de conjoint.e/partenaire CPS»). Le formulaire «Désignation du/de la partenaire en cas de décès» doit également avoir été déposé à la CPS.

Pour plus d'informations, consulter le règlement de prévoyance (art. 25).

8. Restitution du capital (retraite à partir du 31.12.2026)

- Oui
- Non

Pour plus d'informations, consulter le règlement de prévoyance (art. 44, al. 3).

9. En cas de retraite partielle ou d'invalidité partielle

	Avant la retraite ou l'invalidité partielle	Après la retraite ou l'invalidité partielle
Taux d'occupation	%	%
Salaire annuel	CHF	CHF

10. En cas de retraite anticipée

- Rente transitoire CPS:
- entière
 - demie
 - aucune

11. En cas de retraite à l'initiative de l'employeur

	oui	non
L'employeur a-t-il participé à un rachat dans la caisse de pension?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'employeur verse-t-il une indemnité de capital/indemnité de départ à la personne qui part à la retraite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Après le départ à la retraite, la personne concernée aura-t-elle encore un contrat de travail avec la SSR?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

